

Nyon, le 9 juillet 2009

**Au Conseil intercommunal du district de Nyon**

**Préavis du Comité de direction n°56-09**

**Concerne : Demande de crédit d'un montant de CHF 11'600.- pour finaliser la conception directrice de l'aménagement urbain le long de la route de distribution urbaine (RDU) du schéma directeur intercommunal de l'agglomération nyonnaise (SDAN)**

---

Responsable : Gérald Cretegny

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les conseillers,

**1. Historique et contexte**

Dans le cadre du schéma directeur de l'agglomération nyonnaise (SDAN) adopté en 2006, l'aménagement urbain le long de la route de distribution urbaine (RDU) constitue l'un des principaux chantiers structurants de l'agglomération de Nyon.

Sous la coordination du comité de pilotage du SDAN, une organisation spécifique regroupant les trois communes concernées (Nyon, Prangins et Eysins), la région et le canton a été constituée pour préparer et suivre la démarche de travail. Un mandat pour établir une conception directrice a été attribué, à l'issue d'un appel d'offres à un groupement de prestataires. La participation de la région a été obtenue au travers de l'adoption du préavis n°23-06.

La conception directrice a été établie puis validée en février 2008 par les trois communes territoriales concernées et le Copil du SDAN. Un tracé de la voirie principale a été établi ainsi qu'un descriptif des principaux secteurs de développements futurs. Il a également été démontré que la réalisation de ce projet s'inscrirait dans le temps au travers de deux étapes principales.

A l'issue d'un examen préalable approfondi des services de l'Etat qui a duré plus de six mois, et de la consultation des communes voisines impactées par ce projet il a été décidé de retravailler et d'approfondir la conception directrice sur plusieurs aspects. Cela a nécessité d'établir les conditions nécessaires pour un complément de mandat qui est l'objet du présent préavis. Un cahier des charges a été établi et validé par les communes concernées. Le groupement a été élargi en intégrant une compétence en matière environnementale.

Ce projet de RDU a été inclus en décembre 2007 dans l'agglomération franco-valdo-genevoise (FVG) au titre des mesures susceptibles d'être financées par le fonds d'infrastructure de la Confédération. Bien que la Confédération intègre ce genre de projet dans l'agglomération elle a considéré que cette réalisation devait être financée par les fonds propres de l'agglomération FVG. Les partenaires vaudois de l'agglomération FVG ont toutefois convenu de maintenir ce projet dans les mesures d'agglomération et d'étudier sur les plans cantonal/régional/communal les modalités pour financer et réaliser le projet.



## **2. Contenu de la finalisation de la conception directrice RDU**

La coordination de la réalisation de la RDU au niveau régional ainsi qu'avec les développements internes de la Ville de Nyon doit être renforcée pour garantir d'une part la meilleure faisabilité du projet et d'autre part démontrer l'adéquation et la compatibilité avec les infrastructures et les planifications prévues au niveau des communes voisines (notamment sortie A1 de Nyon et SD Gland-Vich).

Les étapes de développement devront être mieux explicitées notamment en relation avec le statut des différentes pièces urbaines et les potentiels à bâtir des différents secteurs de développement stratégique. La traversée d'Eysins en particulier devra intégrer la préservation de la plateforme rail-route. Un volet nature / environnement doit être développé.

Sur les questions de mobilité, les conditions de circulation prioritaire des transports publics devront être démontrées ; un calendrier plus fin devra décrire les conditions de gestion du réseau selon les étapes prévues.

La première phase de réalisation qui concerne le tronçon Eysins-Nyon devrait être opérée dans l'horizon 2011-2014, la seconde phase de réalisation Nyon-Prangins devra être traitée et réalisée durant l'horizon 2015-2018.

Concernant cette seconde étape, différents facteurs devront être réunis notamment l'aboutissement concret de la démarche de relocalisation partielle des terrains d'Agroscope-ACW menées dans le cadre du SDAN.

### **3. Le montage financier pour la finalisation de la conception directrice RDU du SDAN et le calendrier**

Pour éviter les dépassements d'honoraires, les montants négociés avec les prestataires sont forfaitaires.

#### **3.1 Montant**

Les principaux postes pour la finalisation de la conception directrice RDU comprennent :

- un volet urbanisme	CHF 23'000.—
- un volet mobilité	CHF 23'000.—
- un volet environnement	CHF 10'000.—
- un volet synthèse, consultation, accompagnement	CHF 15'000.—
<b>Total</b>	<b>CHF 71'000.—</b> TVA comprise

#### **3.2 Répartition**

La répartition entre les partenaires est la suivante :

Requête LADE (33%) Sous réserve de l'acceptation par le canton	CHF 23'700.—
Participation Ville de Nyon (33%) Sous réserve de l'approbation municipale	CHF 23'700.—
Participation Conseil régional (~16%) Sous réserve de l'acceptation du présent préavis	CHF 11'600.—
Participation Commune de Prangins (~11%) Sous réserve de l'approbation municipale	CHF 8'000.—
Participation Commune d'Eysins (~6%) Sous réserve de l'approbation municipale	CHF 4'000.—

Ce montant pourra être prélevé sur le fonds d'investissement et amorti sur cinq années.

#### **3.3 Coût global de l'élaboration de la conception directrice RDU**

Si l'on fait la somme des montants engagés au travers de la première phase liée au préavis n°20-06 et à engager dans ce processus de finalisation l'on atteint un montant de près de CHF 194'000.--. La participation des différents partenaires s'inscrit globalement dans les proportions ci-après.

<u>Ville de Nyon</u>	<u>Commune de Prangins</u>	<u>Commune d'Eysins</u>	<u>Canton de Vaud (GOP-LADE)</u>	<u>Conseil régional</u>
33 %	11 %	6 %	33 %	17 %

### 3.4 Calendrier

La finalisation de la conception directrice est prévue pour l'automne 2009.

## 5. Conclusion

Le concept de développement urbain le long de la route de distribution urbaine est un projet complexe à mener. Il est très important que la conception directrice soit solide et constitue une référence et un élément fédérateur pour les partenaires du projet. La RDU constitue la colonne vertébrale du développement urbain prévu dans les secteurs de développement stratégiques situés le long de cet axe. C'est dans ce périmètre SDAN que se réalisera une bonne partie du développement planifié dans le cadre de la région (nouveau plan directeur régional).

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **Le Conseil intercommunal du district de Nyon**

- vu le préavis du comité de direction n° 56-09 relatif à la demande de crédit d'un montant de CHF d'un montant de CHF 11'600.- pour finaliser la conception directrice de l'aménagement urbain le long de la route de distribution urbaine - SDAN
- ouï le rapport de la commission de gestion et finances
- ouï le rapport de la commission ad'hoc
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour
- décide d'accorder le crédit de CHF 11'600.- pour finaliser la conception directrice de l'aménagement urbain le long de la route de distribution urbaine - SDAN  
d'imputer le montant total de CHF 11'600.-- sur le compte de fonds d'investissement qui sera amorti en cinq années.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 20 juillet 2009, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal du district de Nyon

Au nom du Comité de direction

Le Président

Le Secrétaire

Pierre-André Romanens

Patrick Freudiger